

SÉANCE DU 27 MAI 2019

Nombre de conseillers		Date de convocation	Date d'affichage
En exercice	13	21 mai 2019	29 mai 2019
Présents	8		
Votants	8		

PRÉSENTS : M.M. LEBRET (Maire), BOISSONNADE, BRUN, DELAVAUD, GUILLEMINOT, MOISAN - Mmes OLIVIER, WALLET.

ABSENTS : M.M.GARÇON, JOURDAIN, SÈVE - Mmes DESPINS, PÉHO.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M.LEBRET.

La séance est ouverte à 20 h 30.

Un ajout est apporté au procès-verbal de la séance du 8 avril 2019 : M. BRUN s'étonne que ses propos n'aient pas été retranscrits, suite à la demande de modification de la phrase de Mme WALLET concernant le spectacle de Noël des enfants. Il estimait en effet qu'il n'y avait pas de raison de modifier une phrase qui avait réellement été prononcée et avait ajouté «ce qui est dit est dit ».

Suite à cette rectification, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 8 avril 2019.

I - SUBVENTION NOTRE DAME DE PARIS

Monsieur le Maire indique que, sous le coup de l'émotion, il avait envisagé que la commune verse 1 € par habitant pour la reconstruction de Notre Dame de Paris. Très rapidement, 1 milliard d'euros ont été trouvés pour cette reconstruction. De plus, la contribution des collectivités à un organisme comme la Fondation du Patrimoine a été déclarée illégale, une commune ne pouvant financer des travaux sur un bâtiment qui n'est pas sur son territoire. Depuis, c'est devenu possible, mais la Fondation du Patrimoine ne reçoit plus de dons pour Notre Dame, estimant que la somme actuelle est suffisante. Enfin, la Communauté Urbaine GPS&O a voté contre le versement d'une subvention de 50 000 € étant donné sa situation financière. En fonction de tous ces éléments, M. LEBRET propose donc de ne pas verser de subvention. Les membres du Conseil Municipal se déclarent tous du même avis, estimant que cette somme pourrait être utile à autre chose, notamment pour l'église du village.

II - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE BREUIL KYOKAI SHOTOKAN

Le Maire expose que le club de karaté de la commune a fait une demande exceptionnelle de subvention, arrivée après le vote du budget communal. Ce club, qui fonctionne très bien, n'a jamais demandé de subvention autre que le prêt de la salle communale. Cette subvention contribuerait à la participation à une compétition internationale en août à Dublin. L'Association a fourni un dossier de demande complet, pour une somme de 500 €.

M. DELAVAUD demande quel est le budget du club et M. GUILLEMINOT la proportion des adhérents Breuillois. M. LEBRET précise qu'il comprend 51 adhérents dont 21 Breuillois. Les membres extérieurs demeurent principalement à Arnouville, dont la commune verse une subvention de 100 €. Le budget est d'environ 9 000 €.

*Considérant les bons résultats obtenus par l'Association communale de karaté Breuil Kyokai Shotokan, tant au niveau régional que national ;
Considérant que l'Association a pour projet de participer à la World Cup à Dublin en août 2019 afin de récompenser l'investissement de ses jeunes sportifs ;
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide de verser une subvention exceptionnelle de 500,00 € à cette Association, afin de l'aider à réaliser ce projet.***

III - AUTORISATION DE RÉALISATION D'UNE FRESQUE MURALE

Monsieur le Maire expose que la communauté urbaine GPS&O, en association avec l'association Kolor 78, a proposé à chacune de ses communes membres de se porter candidate pour un projet artistique de fresque murale entièrement à charge de Kolor 78. La fresque doit être réalisée sur un mur visible de l'espace public. La commune de Breuil-Bois-Robert ayant la volonté d'offrir à ses habitants un cadre de vie agréable a proposé sa candidature à ce projet. En complément du réaménagement de la Place des Tilleuls, de la récente rénovation de l'école et la future restauration de la Mairie, la fresque murale pourrait être réalisée sur le pignon sud de l'école qui appartient à la Commune. Sur 11 communes candidates, 5 ont été retenues dont Breuil-Bois-Robert (seule commune rurale). Kolor 78 ne réalisera pas la fresque mais c'est elle qui contactera les artistes. La commune a déjà choisi l'artiste.

M. GUILLEMINOT demande s'il sera possible de choisir également l'œuvre.
M. LEBRET lui répond qu'une maquette sera proposée. 2 mots clefs ont été émis, qui sont « enfant » et « livre ». Il serait agréable que la fresque soit achevée avant le 31 août, jour de l'inauguration de l'école, mais c'est peu probable.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant le projet de fresque murale sur le pignon sud de l'école,
Considérant la proposition de la communauté urbaine GPS&O et de KOLOR 78,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et obtenu toutes les explications demandées, décide, à l'unanimité :

. d'autoriser la réalisation de la fresque après présentation d'une maquette ;

. d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de la fresque ;

. dit que le coût de cette réalisation sera à la charge de Kolor 78.

IV - TARIFS SORTIE SENIORS

M. BRUN rappelle que la C.A.S. organise une sortie pour les seniors, le 26 septembre 2019, à Rouen et la basse Seine (Visite du centre historique de Rouen – Repas – Descente de la Seine jusqu'à La Bouille, cité d'Hector Malot – Visite libre de La Bouille). La commune participe à hauteur de 50 % et les participants prennent en charge l'autre moitié (sachant que tout le monde paye et que la place offerte est répartie entre tous). 46 personnes se sont inscrites et les inscriptions sont désormais closes. M. DELVAUD demande quel est le nombre de personnes concernées.

M. BRUN lui répond que cela représente environ 160 personnes (en comptant les conjoints qui n'ont pas forcément atteints l'âge requis). Mme OLIVIER précise qu'il est difficile de trouver une sortie où il n'y a pas besoin de marcher beaucoup.

*Considérant l'organisation par la Commission d'Action Sociale de la Commune d'une sortie « de Rouen à la Bouille » pour les seniors, en date du 26 septembre 2019, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **décide de fixer le tarif de participation à cette sortie, par personne, à 38,00 €.***

V - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Le Maire expose que quelques régularisations sont nécessaires, qui ne remettent pas en cause le budget voté en avril, puisqu'il s'agit principalement de transferts d'un compte à l'autre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES		
Art. 023	Virement à la section d'investissement	+ 1 313 €
Art. 6064	Fournitures administratives	+ 500 €
Art. 6216	Droit des sols GPS&O	+ 2 450 €
Art. 65548	Autres contributions	- 2 233 €
Art. 657408	Subvention Breuil Kyokai Shotokan	+ 500 €
TOTAL		+ 2 530 €
RECETTES		
Art. 70311	Concessions cimetière	+ 2 360 €
Art. 7411	DGF	- 161 €
Art. 74121	DSR	+ 331 €
TOTAL		+ 2 530 €

INVESTISSEMENT		
DÉPENSES		
Art. 2188	Autres immobilisations corporelles	+ 1 313 €
RECETTES		
Art. 021	Virement de la section de fonctionnement	+ 1 313 €

VI - QUESTIONS DIVERSES

. M. LEBRET :

- Remercie toutes les personnes qui ont participé à la **tenue du bureau de vote** (élus et Breuillois), ainsi que la Secrétaire de Mairie qui a œuvré à l'organisation des élections européennes. Lors de son passage, un délégué de candidat a estimé que tout était parfait.

- Donne des nouvelles des travaux en cours :

. **École** : le chantier se termine. Aujourd'hui a eu lieu le branchement électrique. Le SIVS a été contacté pour organiser le contrôle technique électrique et la phase de test de l'ascenseur.

. **Cimetière** : Le relevage des tombes est terminé (44 relevages prévus mais 41 effectués, des ayants droits s'étant manifestés au dernier moment). M. BRUN précise que ces relevages ont occasionné de grosses surprises, les fossoyeurs d'autrefois n'hésitant pas à creuser à l'endroit le plus meuble, certains corps n'ont pas été trouvés là où on les attendait. Des ossements d'animaux ont également été découverts. M. LEBRET ajoute que 4 concessions viennent d'être vendues et vont occasionner des travaux qui devront être effectués avant la réalisation des allées, à compter du 1^{er} juillet. En septembre auront lieu les travaux de maçonnerie, la pose de portails et les finitions.

. **Ateliers municipaux** : La maçonnerie est pratiquement terminée. La charpente sera faite la semaine prochaine.

. **Travaux futurs de la Mairie** : L'appel d'offres a été lancé. La date limite de réception des offres a été fixée au 28 juin. De nombreuses entreprises viennent visiter le chantier. Tous les lots devraient être couverts.

- Annonce que le résultat du **recours déposé par 7 communes de GPS&O** à l'encontre du mode de calcul des attributions de compensation est tombé. Ces 7 communes ont gagné. Cela représente pour Breuil 26 000 € en moins annuellement et une somme de plus de 100 000 € à reverser à la CU GPS&O si cela s'avérait rétroactif. Il est probable cependant que des arrangements soient trouvés, au moins pour étaler la dette dans le temps. M. LEBRET précise qu'en 2016, au moment de la création de la CU GPS&O, le système de neutralité fiscale avait été retenu. Sans ce principe, les communes de l'ancienne CAMY se retrouvent à payer pour les communes de l'ancienne CA2RS. L'attribution de compensation que verse notre commune à GPS&O était jusqu'à maintenant du même ordre que celle que l'on versait à la CAMY (environ 11 000 €), alors que nous n'avons plus la charge de la voirie. La nouvelle attribution de compensation sera de l'ordre de 35 000 €.

. M. BRUN déplore que la personne qui vient avec son **camion magasin** le lundi soir ne fait qu'une douzaine de clients à chaque fois. Il serait nécessaire que sa clientèle augmente pour pouvoir perdurer. Le rôtisseur, quand à lui, a dû cesser son activité sur la commune pour les mêmes raisons. M. GUILLEMINOT précise que le camion du lundi propose des produits bio.

. M. DELAUD :

- Présente les activités de la **commission jeunes** : le tournoi de pétanque du 12 mai a été un succès : 24 équipes inscrites, dont la moitié breuilloises. Les inscriptions et la buvette ont rapporté un bénéfice de 365 € qui permettra aux jeunes d'organiser une sortie à destination des ados en date du 6 juillet (Escape Game et Feel Jump).

- Rappelle la **soirée théâtrale** du vendredi 31 mai à 19h, avec apéritif offert par la municipalité à 20h, entre les 2 représentations et la **fête des voisins** organisée par les riverains de la rue Saint-Gilles pour l'ensemble du village, le 7 juin à 19h.

- Indique que l'Association **Blues-sur-Seine** propose la reconduction de l'organisation d'un concert sur le village, et la tenue d'ateliers en école primaire pour les CM1/CM2. Il précise que la commission des fêtes s'est réunie et qu'une discussion a été engagée à propos de la restitution des ateliers scolaires qui se tient en première partie du concert. En effet, il a été constaté que les parents d'élèves venaient assister à la prestation de leurs enfants et remplissaient la moitié de la salle, mais ne restaient pas en deuxième partie et que c'était très désagréable pour l'artiste de voir la salle se vider pendant son concert. L'idée a donc été évoquée de ne programmer qu'un concert, sans atelier musical des enfants. D'autant plus que l'on refuse des spectateurs (non parents d'élèves) à chaque fois. Il est tout à fait compréhensible que le concert n'intéresse pas les jeunes enfants et que cela se termine un peu tard pour eux.

- Signale qu'une séance de cinéma pourrait être reprogrammée, organisée par **Les Images Vagabondes**, même si la séance de cette année n'a réuni qu'une petite dizaine de personnes. Il ajoute que le même phénomène s'est produit dans les autres communes. Le thème de l'année prochaine (entre le 28 février et le 29 mars) sera « La Femme dans le cinéma ».

- Annonce qu'il n'y aura pas de kermesse de l'A.R.B.B.RE. à la **fête du village du 22 juin**. La municipalité proposera des jeux géants en bois et des jeux gonflables. Le montant total de la location se montera à 700 € pour la journée. Un repas sera organisé par le même rôtisseur que l'année dernière. En fin de soirée se tiendra une soirée dansante. Un jeune Breuillois se propose d'animer cette soirée, il a tout le matériel sauf les jeux de lumière. Une participation pourra lui être délivrée sous forme de bons cadeaux.

. M. GUILLEMINOT se plaint toujours du **stationnement des voitures sur les trottoirs**. Il estime qu'il faudrait rappeler la loi aux auteurs de ces infractions, au moyen des notes d'information. Mme OLIVIER indique qu'il serait judicieux de mettre des mots sur les voitures. M. LEBRET indique qu'il demandera l'aide de la Gendarmerie.

. M. MOISAN remercie toutes les **bonnes volontés** qui ont participé au montage/démontage et rangement des barnums pour la fête du terroir et leur grande efficacité.

La séance est close à 21h42.